

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Jean-Claude PARAVY

Date de la convocation :

16/05/2023

24 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine.
Champagneux : Mme SAUNIER Elise. *Domessin* : Mme ANDRE Valérie, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mme PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, Mme HERRAULT Françoise à Mme ANDRE Valérie, Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude, M. LARDE Alain à M. PERROT Alain, Mme COUDURIER Françoise à M. PARAVY Jean-Claude, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, Mme MESTRALLET Nadège à Mme PICARD Marie-France

03 Absents : Mme YACONO Céline, M. BILLON Pierre, M. CORMIER Philippe.

OBJET : DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L330-1 et R330-2 à R330-4 du code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que la population de la communauté de communes Val Guiers est estimée à 12 281 habitants selon l'INSEE (chiffres 2019) ;

M. le Président informe l'assemblée que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants doivent désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Cette personne a pour mission de garantir le droit d'accès aux documents administratifs. Elle est l'interlocutrice privilégié des citoyens souhaitant exercer ce droit, et de la commission d'accès aux documents administratifs.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention.**

➤**DESIGNE** en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs M. Stéphane MARTINOTTI (titulaire) et Mme Aline MOLLARD (suppléante).

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/06/2023,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**



**LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Claude PARAVY**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Claude Paravy', written over a faint, illegible background.